

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 136**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Participation 2016 au fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit -  
CDAD

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
0413312638**

## **PRESENTATION**

Le Conseil Départemental est membre de droit du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Groupement d'intérêt public.

La convention constitutive du CDAD a été renouvelée le 6 août 2013 pour une durée de 10 ans.

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Les participations financières perçues ces trois dernières années sont les suivantes :

2013 : 104600 €

2014 : 104 597 €

2015 : 105 000 €

Pour l'année 2016, le Conseil Départemental de l'Accès aux droits des Bouches-Du-Rhône sollicite du Conseil Départemental 13, une participation financière de 105 000 €.

### **1- Les missions du CDAD**

En matière d'accès au droit, le C.D.A.D assure un rôle de coordination, d'innovation de projets spécifiques, de modes alternatifs de résolution des conflits, tels que la médiation pénale et la médiation civile.

Afin de faciliter l'accès au droit des personnes les plus en difficulté, le C.D.A.D 13 a établi une couverture géographique de l'ensemble du département par l'intermédiaire d'un maillage juridique à travers la mise en place de consultations généralistes et spécialisées d'avocats, de notaires et d'huissiers dans 92 lieux de consultations, dans 40 communes du département.

Ces consultations de proximité sont gratuites et confidentielles.

Prenant en compte les spécificités départementales et les volontés partenariales, le C.D.A.D 13 a contribué à la mise en place de projets spécifiques et de consultations juridiques spécialisées :

- Les antennes de prévention des expulsions locatives,
- Les antennes juridiques et de médiation,
- Accès au droit pour les personnes âgées isolées,
- Consultations en droit de l'enfant, et pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- Points d'accès au droit en milieu pénitentiaire,
- Accès au droit des personnes en grande difficulté,
- Consultations en droit du travail.

Par ailleurs, en novembre 2001, le Centre d'Accès au Droit des Etrangers (CADE) a été créé à l'initiative du CDAD.

## **2- Les activités 2015**

En 2015, 3 561 permanences juridiques généralistes et spécialisées ont permis l'accueil de 30 993 personnes.

Ces différentes consultations constituent un outil pertinent pour les services du Conseil départemental, plus particulièrement pour les services de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité :

- Les maisons départementales de la solidarité, sur tous les aspects du droit, et notamment en ce qui concerne la prévention des expulsions domiciliaires dont elles sont un des principaux acteurs,
- La direction personnes âgées/personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'accès au droit des personnes âgées isolées.

Le CDAD a mis également en place un processus de labellisation des actions d'accès au droit permettant de délivrer une reconnaissance de la qualité et du service rendu. La labellisation est attribuée pour une courte durée et fait l'objet de la signature d'une charte.

## **3- Les projets 2016**

- Mise en place d'une Maison de la Justice et droit de Marseille,
- Poursuite et extension de l'expérimentation de l'action en direction des séniors sur Salon-de-Provence,
- Aboutissement du maillage géographique avec la mise en place d'une permanence à Marignane,
- Prise en charge de l'accès au droit des personnes malades avec la mise en place d'une permanence à l'Institut Paoli Calmette (IPC) de Marseille,
- Poursuite des permanences et des dispositifs sur l'accès au droit des jeunes implantés dans 39 communes du département.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet de soumettre au vote de la commission permanente, la demande de participation du CDAD au titre de 2016 d'un montant de 105 000€.

## **PROPOSITIONS**

Compte-tenu du bilan d'activité et des objectifs atteints pour l'année 2015, il est proposé d'octroyer une participation financière de 105 000€ au Conseil Départemental de l'Accès au Droit pour son fonctionnement et les actions menées par les trois barreaux du département.

## INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65-50-6568 de l'exercice 2016.

N° Programme	N° Opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10329	2014103291	Participation financière au Conseil Départemental de l'Accès aux Droits des BDR	65-50-6568	105 000 €

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe et de m'autoriser à signer la convention de financement selon le modèle prévu à cet effet.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL